

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AC171

présenté par
M. Portier

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	10 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	10 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de créer une réserve éducative afin de proposer un service public d'aide aux devoirs favorisant la réussite des élèves sur tout le territoire de la République. Ce service

public s'appuierait notamment sur des professeurs volontaires, sur la réserve éducative et sur des associations.

A cette fin, il transfère 10 millions d'euros de l'action 8 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » au profit de l'action 6 « Actions éducatives complémentaires aux enseignements » du programme 230 « Vie de l'élève » afin de financer la mise en place de cette réserve éducative par le Ministère de l'Éducation nationale.